



Ecole Saint-Maurice
2 rue Maréchal Joffre
09500 Mirepoix
05-61-68-14-95
ecole-saint-maurice2@wanadoo.fr

PROJET EDUCATIF

L'école Saint-Maurice est une école catholique sous contrat d'association.

Elle se veut :

- Ouverte à tous sans distinction d'origine sociale, de confession.
- Accueillante envers les enfants par l'attitude des enseignants, du personnel, par leur disponibilité, afin d'établir et de favoriser un climat d'écoute où chaque enfant soit reconnu, respecté dans son identité, pris au sérieux et aimé.
- Accueillante envers les parents à travers un dialogue fréquent dans lequel puissent s'exprimer les échanges, les idées, les problèmes, les difficultés, les solutions et que s'établisse ainsi une confiance qui banalise les « on-dit » et crée les liens d'une véritable communauté éducative. Il s'agit de mettre en place une vraie relation de confiance.
- Attentive au travail, à l'application, à la progression et à la réussite de chaque élève selon ses capacités et ses possibilités. La proposition de soutien scolaire, d'activités péri-éducatives au sein de l'école en accord avec notre projet éducatif, la continuité des personnes intervenant sur les temps de garderie, étude et cantine participent fortement à cette idée. Chaque enfant possède des qualités, des richesses. L'école se doit de les déceler et de les éveiller.
- Sécurisante par l'élaboration et le respect de règles de vie pour que l'enfant vive heureux, se sente sécurisé physiquement et moralement et fasse l'apprentissage de la citoyenneté et de la liberté respectueuse de celle des autres.
- Consciente de ses limites mais sûre de sa valeur. Notre petite école doit vivre avec ses moyens humains, financiers, matériels. Elle doit s'adapter à son cadre de vie, à l'évolution de notre société mais sa structure lui procure un côté familial et son identité, d'autres atouts lui permettant d'être performante sur le plan scolaire et éducatif.
- Riche de son caractère propre : le projet éducatif ne peut que faire référence aux valeurs évangéliques. Elles sont au cœur de notre enseignement. Eveiller les enfants au mystère de Dieu, un Dieu d'Amour, faire signe sans s'imposer, c'est notre proposition ; un cheminement, un éveil à la foi qui s'adresse à l'intelligence et au cœur de l'enfant.

Un projet éducatif qui respecte l'équilibre de l'enfant, en proposant un lieu de vie et d'épanouissement ainsi qu'un lieu d'éducation et d'instruction de la personne dans son intégrité.

1/Éducation à la santé. – BESOINS PHYSIOLOGIQUES

Recommandations du BO du 15/12/2011.-

- La communauté éducative est désireuse d'éduquer et de faciliter l'accès des plus jeunes à une bonne alimentation fondée sur le goût, l'équilibre entre les aliments, les rythmes de prise alimentaire, la convivialité lors du temps de restauration scolaire. C'est pourquoi les enseignants et les membres de l'équipe éducative sont chargés d'accompagner les élèves au service de restauration scolaire et d'y déjeuner avec eux. La consommation d'eau potable et de fruit pour le goûter sera encouragée.

- La prévention des conduites addictives, la prévention contre les jeux dangereux et la lutte contre le harcèlement entre élèves, la formation aux gestes de premier secours, seront abordés par le biais d'une information et d'une éducation conçues à l'aide de ressources existantes : intervention des pompiers, gendarme référent.

Pour faire acquérir aux élèves des bonnes habitudes d'hygiène de vie, des activités physiques sont proposées : jeux collectifs de ballon, piscine dès la moyenne section, découverte du ski de fond, activités circassiennes..

- Le respect du besoin en sommeil : respect de la sieste et de son bon déroulement ;

Le sommeil joue un rôle primordial dans la physiologie, la maturation cérébrale, le développement de la mémoire et des performances physiques et intellectuelles.

Les données chrono- biologiques font apparaître que les jeunes enfants ont la faculté de réguler leur durée de sommeil par nuit ; ainsi les nuits du mardi au mercredi et du vendredi au samedi et dimanche sont de meilleure qualité car les enfants, en congé peuvent se lever plus tard dans la matinée- (TESTU- 2000-) Ces données sont à prendre en compte dans une école où la moitié des élèves doit faire un trajet relativement long entre le domicile en milieu rural et l'école.

2/Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants. BO du 15/01/2013- BESOIN de SECURITE

« Etablir une relation de confiance avec les familles est essentiel pour permettre à l'enfant de grandir sereinement entre école et maison. Une attention particulière doit donc être portée à la relation aux parents. ». L'école maternelle est l'école des premiers apprentissages et de l'installation de la confiance en soi.

« La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, de manière irremplaçable ; Ils sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants ; ils ont à favoriser leur éducation totale, personnelle et sociale » art.4 du Statut de l'enseignement catholique. Beaucoup de familles se mobilisent auprès de leurs enfants le mercredi, c'est un temps privilégié de détente et de disponibilité, dans un milieu rural.

Avoir du temps pour rêver, imaginer, créer librement, avoir des espaces hors du collectif pour développer son intériorité sont des atouts majeurs dans la construction d'un être.

Ce deuxième stade correspond à l'épanouissement des besoins de sécurité de l'enfant.

Une appropriation de l'école par les parents et les jeunes enfants en crèche ou chez les nourrices sera facilitée par des moments d'accueil prévus au cours de l'année, à plusieurs reprises.

Un lien entre l'école et le collège sera renforcé par des activités communes et des réunions entre professeurs.

3/Les actions éducatives – BO du 9/05/2013-

BESOIN d'APPARTENANCE- BESOIN D'ACCOMPLISSEMENT de SOI

« Dans le cadre scolaire, l'élève doit explorer les grands domaines des arts et de la culture dans leurs manifestations patrimoniales, populaires et savantes, nationales et internationales »

Nous souhaitons apporter une éducation musicale à tous les élèves en offrant des séances de chants avec le concours d'une artiste ; cette pratique vocale sera validée lors des portes ouvertes, devant un public. Nous avons pour cela depuis plusieurs années, un projet d'action culturelle.

L'apport de l'outil numérique permettra d'apporter une connaissance des œuvres d'art célèbres aux élèves, de les initier aux contenus des musées qui ne nous sont pas accessibles géographiquement, de travailler différemment avec le visuel comme support.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République introduit l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette éducation débute dès l'école primaire et vise à éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles. Nous participons pleinement à cette mission par nos actions menées au sein de l'école.

4/Des activités pédagogiques complémentaires adaptées aux élèves – BESOIN d'ESTIME.

► Un temps de remédiation et d'approfondissement des notions pour ceux qui ont besoin de temps, de manipulation, d'une relation plus personnelle, sur la proposition des enseignants, une demi-heure deux fois par semaine et quelques mercredis matin, sous forme de projet.

► Ce temps est complété par des projets pour tous (sorties, voyages, fêtes, chant, théâtre ou cirque) pour donner du sens aux apprentissages et prendre aussi en compte la personne dans son intégralité.

Après l'école, proposition de dessin-peinture avec un intervenant extérieur et également proposition d'activité équestre ; cela contribue à la mise en confiance de soi et ainsi aider à l'acquisition des savoirs.

► Stages de remise à niveau lors des vacances de printemps pour consolider les apprentissages.

5/ Les nouvelles technologies. (BO circulaire n° 2014-068 du 20-05-2014) :

« L'avenir d'un pays appartient à sa jeunesse. Les acteurs de l'éducation nationale ont la responsabilité d'instruire et d'éduquer chaque élève pour lui permettre de trouver sa place dans la société de demain. »

Faire entrer l'école dans l'ère du numérique, c'est transmettre des savoirs, des compétences et des savoir-être à des jeunes qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par les technologies de l'information et de la communication. L'usage des outils et ressources numériques peut renforcer, enrichir et améliorer les apprentissages en rendant les élèves plus actifs et plus engagés dans l'acquisition des savoirs.

Leur maîtrise constitue une compétence de base qui conditionne leur manière d'apprendre, de lire, d'écrire, de s'informer, de se cultiver, de vivre ensemble. A ce titre, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication fait partie des compétences que doit acquérir chaque élève dans sa scolarité. La loi de refondation de l'école de la république s'inscrit dans ce cadre et nous souhaitons y participer pleinement.

Une action de prévention des risques liés à internet est mise en place par le biais d'un « permis internet ».

Dans notre réflexion sur le rythme scolaire, il nous semble avant tout indispensable de favoriser le travail interactif en classe, de mettre en place de nouvelles manières d'enseigner plus en phase avec les schémas cognitifs de notre nouvelle génération d'élèves.

Les six heures d'enseignement par jour sont allégées par la proposition de chant pour tous, des séances de théâtre ou autre activité liée au projet d'école (cirque...), l'initiation aux jeux de ballon au stade lors de la première période, la piscine, ainsi que la proposition de courts séjours scolaires dits « voyages scolaires ».

Après les cours

A/ Le parcours d'éducation artistique et culturelle est complété par une offre de pratique de
- **dessin-peinture** en partenariat avec un artiste peintre en lien avec les projets de l'école chaque lundi.

B/Le mardi après-midi : **catéchisme** en paroisse et activités proposées sur le plan territorial.

« L'insertion de l'école catholique dans la société appelle la claire affirmation de son identité et de son appartenance ecclésiale, condition d'un dialogue authentique. Ce dialogue de l'école catholique avec la société concourt à la recherche d'une synthèse entre raison, culture et Foi, à la connaissance et au partage des traditions et des héritages, à la proposition d'une vision chrétienne de l'homme et d'une éthique de la culture » art .11 du statut de l'enseignement catholique.

C/ Un **projet pédagogique équestre** est proposé par trimestre, renouvelable, avec prise en charge des élèves à la sortie de l'école, les parents allant les récupérer au centre équestre. Nous croyons fortement à la valeur éducative de la relation poney- enfant.

D/un atelier **ROBOTIQUE** pour les CM2 et la participation à la fête de la science. (tous les deux ans)

E/Des activités de bricolage et travaux manuels divers en lien avec les projets de l'école.;

Ces activités sont conduites par le personnel de l'école, ce qui apporte une continuité de lieu, de personnes, d'éducation. En fin de journée, pour ceux qui préfèrent une étude/garderie est proposée.

F/Atelier de conversation anglaise (en projet)

Une participation financière est demandée aux familles pour la majorité de ces activités. L'Association de parents d'élèves est partenaire de ces projets.

Projet éducatif et éthique républicaine. BESOIN d'ESTIME et d'ACCOMPLISSEMENT de SOI

Notre établissement est ouvert à tous, conformément à la volonté de l'Eglise catholique de mettre à la disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi, notre établissement, par sa contribution au service éducatif de la Nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'Etat par contrat, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984.

Ce projet, propre à notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'Ecole prépare chacun à la vie civique et à l'engagement. Le projet d'établissement comprend notamment un parcours citoyen, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République. La liberté, l'égalité et la fraternité ne peuvent se construire que dans un espace où chacun peut partager sa culture et exprimer sa conviction dans la reconnaissance et le respect de celles d'autrui.

La liberté de conscience et la liberté de religion, défendues par l'Eglise catholique, sont aussi garanties par le principe de laïcité. Cela crée le cadre nécessaire aux échanges et au dialogue indispensables pour fonder un projet de société commun.

La charte éducative de confiance

Comme stipulé dans le projet pastoral et éducatif, les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Pour une démarche éducative réussie, l'école catholique repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves. Les conditions nécessaires sont :

► des attitudes communes :

-reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.

-désir d'écoute et de dialogue

-refus des a- priori et des jugements de valeur.

-loyauté, transparence, confidentialité dans les échanges.

► création par l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration :

-accueil personnalisé, dès l'inscription

-mise en place de temps et lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion Apel, parents délégués...) associant l'ensemble des acteurs pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.

-information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.

- modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

► une co-responsabilité éducative :

-collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer les enfants à la vie sociale et citoyenne.

- collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.

-collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- le projet pastoral - le projet éducatif - le règlement intérieur

qui fixent les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, qui précisent les modalités concrètes de sa mise en œuvre et qui déterminent les règles nécessaires à la vie commune. Ces divers documents sont présentés et remis lors de l'inscription et appellent l'adhésion de chacun. Les signatures lors de l'inscription, attestent de la volonté commune de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements communs, pour aider chaque enfant à s'épanouir et à grandir.